



Atelier " Ressources naturelles et biodiversité "

**Groupe de mesures 4:
Sensibilisation et responsabilisation**

Rapport du GM10 Biodiversité :

« Sensibilisation et responsabilisation »

Membres

IRSNB	Anne Franklin
SPPDD (rapporteur)	Jo Versteven
FEB	Ann Nachtergaele
CD2010	Sébastien Winkler
FWA	Thomas Fripiat
IBGE	Machteld Gryseels
Réseau Idée	Joelle Van de Berg
SPF Environnement	Sabine Wallens
IRSNB (président)	Hendrik Segers
SPF Environnement	Joëlle Smeets
Natagora	Roland de Schaetzen
WWF	Sabine Leemans
Oxfam Solidarité	Brigitte Gloire
ULB-Igeat	Marie-Françoise Godart
Jeunes FGTB	Aurore Di Cesare

Introduction

La réalisation des actions suggérées dans le Groupe de Mesures 10 prend toute son importance dans le cadre de l'année internationale de la biodiversité et de la Présidence belge de l'Union européenne en 2010. C'est une occasion unique de sensibiliser et responsabiliser la population belge, ainsi que toutes les parties prenantes qui déterminent les grandes orientations pour un développement durable. Il est donc absolument crucial de s'assurer de la réussite des mesures prises ci-dessous, particulièrement en y affectant les ressources humaines et financières adéquates.

MESURE 1 : Éducation/sensibilisation du grand public, des jeunes et des consommateurs

Le groupe de travail indique, en remarque générale à propos des trois mesures partielles proposées initialement, que celles-ci (brochure, éventail, reportages télévisés, foires, expositions, ...) peuvent être considérées soit comme indépendantes, soient comme complémentaires.

Mesure partielle 1.1 Outil pédagogique sur les ressources naturelles, l'alimentation et la biodiversité

Discussion :

Le groupe de travail

- accueille favorablement la mesure, tout en indiquant qu'elle reste relativement vague. Son contenu devrait être concrétisé davantage ;
- demande que la mesure soit inscrite aux programmes des réseaux scolaires (il ne s'agirait donc pas d'une mesure isolée). Il s'agirait dans ce cas de prévoir le suivi et la continuité nécessaires, en collaboration avec les établissements. Le groupe de travail renvoie pour cela à l'accord de collaboration avec les communautés ;
- demande qu'il soit tenu compte d'éventuels instruments similaires qui seraient déjà développés dans les communautés ;
- propose que l'IRSNB (Institut Royal des Sciences de Belgique) soit le moteur de la mesure quant à son contenu. A cette fin, on s'attachera à collaborer avec des spécialistes ayant l'expérience des projets éducatifs. Ces experts seront identifiés dans les sphères administrative, scientifique, associative et éducative, afin d'apporter des expertises complémentaires et nécessaires. Les autres aspects de concrétisation et de mise en œuvre (administration et financement) pourront être confiés à l'administration. La mesure vise un partenariat ouvert. Enfin, on pourra désigner un responsable pour la diffusion de cet outil, par exemple par le biais de l'accord de collaboration avec les communautés.

En ce qui concerne spécifiquement l'outil pédagogique en matière d'alimentation, le Groupe de travail fait référence au GM 3 « Alimentation et environnement » où des campagnes de sensibilisation sur « l'alimentation » sont également prévues.

Durée : (1) horizon 2009 (à partir d'août) / (2) horizon 2010 (jusqu'en début janvier)

Statut : (1) Consensus

Conclusion : Le groupe de travail appuie la mesure proposée mais demande qu'elle soit bien encadrée et rendue plus concrète. Il demande également qu'un suivi de la mesure soit prévu (campagne d'accompagnement). De même, le groupe de travail demande que le groupe cible puisse être élargi à d'autres catégories d'âge.

Mesure partielle 1.2. Réalisation d'un éventail sur la Biodiversité en Belgique

Discussion :

Le groupe de travail

- constate qu'il existe déjà un outil similaire pour les espèces invasives ;
- se demande si le format proposé (30 pages) convient bien à la description de 36 000 espèces belges ;
- constate qu'il existe un chevauchement par rapport à d'autres outils. Il existe en effet déjà la brochure « Biodiversity in Belgium » (relativement bien diffusée). Par ailleurs, différentes ONG diffusent une information similaire ;
- recommande que l'on reconsidère la présentation de l'outil (cartes à jouer, ...) (référence : outil ludique sur les forêts de l'IRGT (Institut royal pour la Gestion durable des Ressources naturelles et la Promotion des Technologies propres). Le groupe de travail fait observer qu'un CD-ROM n'est plus forcément le support le plus intéressant à l'heure actuelle ;
- demande de supprimer le mot « éventail » / « waaier » du texte ;
- demande que le groupe cible, en complément du groupe cible de la mesure partielle 1 (écoliers), soit redéfini dans ce cas comme étant les familles / les enfants en général ;
- demande que le produit soit d'un accès direct et large (niveau plus accessible que la brochure « Biodiversity in Belgium »). Le groupe de travail demande également d'y intégrer des recommandations concrètes sur « ce que je peux faire dans ma vie quotidienne ». Une méthodologie pourra être fixée sur la base de ces principes.
- L'IRSNB est intéressé à l'idée d'être impliqué en tant que partenaire, principalement pour assurer les liens avec le contenu des brochures « Biodiversity in Belgium » (tomes 1 et 2), qui serviront de support technique en complément au produit grand public.

Durée : / (2) horizon 2010

Statut : (1) Consensus

Conclusion :

- Le groupe de travail accueille favorablement la mesure partielle, tout en indiquant que son contenu reste peu clair. Il propose par conséquent de transposer l'information de la brochure « Biodiversity in Belgium », à caractère plus scientifique, afin de la rendre plus accessible.
- Le groupe de travail propose également que le groupe cible de l'outil soit constitué par les familles / les enfants en général.
- Le groupe de travail demande aussi que le contenu de l'outil soit adapté au format choisi. Il n'y a pas de consensus au sein du groupe de travail quant au format ; le groupe estime néanmoins que celui-ci devrait être très attractif (ludique), de façon à ce que le message sur la biodiversité puisse être communiqué à un large public.
- Le SPF Santé publique, Sécurité de la chaîne alimentaire et Environnement est disposé à réfléchir à l'élaboration concrète de l'outil en collaboration avec l'IRSNB et les autres partenaires intéressés.

Mesure partielle 1.3 Campagne nationale de sensibilisation/ communication Belgique 2010 dans la perspective de l'Objectif 2010 et de la présidence belge

Discussion :

Le groupe de travail

- propose de confronter cette mesure, à des fins d'évaluation, aux initiatives en matière de biodiversité telles qu'elles sont articulées dans les Régions autour du Countdown 2010 ;
- constate que le Countdown 2010 ne concerne pas uniquement la communication vers le grand public, mais qu'il constitue aussi une intégration de la thématique dans les orientations politiques ;
- propose que le thème de la biodiversité soit mis à l'agenda de la présidence belge en 2010 (cfr mesure partielle 1.4). Le groupe de travail fait également observer que l'élaboration de certains programmes autour de la présidence a d'ores et déjà été entamée.

Conclusion générale :

- Le groupe de travail accueille favorablement la mesure partielle 1.3., mais fait observer que le « Countdown 2010 » ne concerne pas uniquement une stratégie de communication à destination du grand public ; cette initiative constitue aussi une intégration de la thématique dans les orientations politiques.
- C'est pourquoi le groupe de travail propose de retenir une mesure partielle 1.4. supplémentaire (cfr la proposition ci-dessous). Cette mesure se focalise sur l'intégration du thème de la biodiversité à l'agenda de la présidence belge en 2010. La mesure supplémentaire n'hypothèque d'ailleurs pas les trois autres propositions de mesures, orientées essentiellement vers la sensibilisation d'un large public. La mesure supplémentaire vise à sensibiliser également les responsables politiques à la problématique en question.

• **A) Partenariat avec les télévisions (exemple : RTBF)**

Discussion :

Le groupe de travail

- constate que le WWF dispose d'un reportage télévisé mettant l'accent sur le lien entre climat et biodiversité. Ce reportage pourrait être exploité pour l'élaboration concrète de cette mesure partielle. On peut également songer au reportage télévisé Spring Watch.
- propose que le SPF Environnement, meneur de cette campagne de communication auprès des médias, informe régulièrement ses partenaires de l'avancée des activités; et ceci pour optimiser la diffusion de l'information, prévoir des synergies en termes d'interactions avec les média et permettre la distribution de matériel de communication sur la biodiversité au moment des émissions.

Durée : (2) horizon 2010 et au-delà

Statut : (1) Consensus

Conclusion :

- Le groupe de travail demande d'intégrer à l'avenir un plus grand nombre d'émissions axées sur l'environnement / la biodiversité dans la programmation des chaînes nationales. Le SPF Santé publique, Sécurité de la chaîne alimentaire et Environnement sera le moteur de cette mesure. Des personnalités ayant un profil scientifique et des ONG pourront être associées en tant que partenaires.

- Un partenariat avec les Régions et les Communautés est souhaitable et nécessaire ; il convient de dégager des moyens à cet effet.

- ***B) Présence commune dans des foires, expositions et d'autres manifestations grand public***

Discussion :

Le groupe de travail propose de veiller à la présence d'un message commun dans les différents stands (niveau fédéral, Régions, ONG, ...). On peut également songer à l'organisation d'un stand modulaire ou au subventionnement de micro-événements / présence d'un message commun dans les divers stands.

Il convient de consacrer une attention plus soutenue à de grands événements à caractère non environnemental:

Durée : (1) horizon 2009**Statut : (1) Consensus****Conclusion :**

Le groupe de travail demande une coordination concernant un message commun chez les différents partenaires (le cas échéant sous le label Countdown 2010). Le SPF Santé publique, Sécurité de la chaîne alimentaire et Environnement est le moteur de cette mesure. L'IRSNB, l'UICN (the International Union for Conservation of Nature) et des ONG peuvent être associés en tant que partenaires. Pour l'élaboration précise du projet, il reste à recueillir l'avis des Régions, dont on attend également un engagement précis.

***Recommandation d'adoption d'une mesure partielle 1.4. :
Mesure partielle supplémentaire : Sensibilisation des Ministres
compétents à la prise en compte de la biodiversité parmi les thèmes
prioritaires pour l'agenda de la présidence belge en 2010***

- **Durée : (1) horizon 2009**

- **Statut : (1) Consensus**

Conclusion :

- Le groupe de travail demande que la biodiversité soit un thème officiel de la présidence belge en 2010. Cela s'inscrit dans l'objectif européen de mettre fin aux pertes de biodiversité d'ici 2010. Pendant une première phase, il conviendrait de sensibiliser les Ministres compétents (thème transversal). Le SPF Environnement, en collaboration avec les Régions (CCPIE), proposera cette mesure lors de la Conférence interministérielle Environnement, qui pourra décider de sa mise en œuvre concrète.
- Pour l'intégration du thème de la biodiversité à l'agenda de la présidence belge, le groupe de travail renvoie également à l'action 2.3.9. de l'avant-projet du 3ème Plan fédéral de développement durable 2009 – 2012.

MESURE 2 : Plus de recherche et de communication entre sciences et politique sur la biodiversité :**Discussion :**

Le groupe de travail constate que cette mesure ne contient pas d'éléments concrets.

Il renvoie aux activités en cours dans les administrations concernant l'élaboration d'un plan d'action fédéral en matière de biodiversité et de politique scientifique. Le projet actuel comprend diverses fiches exposant des propositions d'action concrètes. Ce plan d'action met en œuvre l'action 18 du 2ème Plan fédéral de développement durable (2004 – 2008).

C'est pourquoi le groupe de travail propose de reformuler comme suit la mesure proposée dans le cadre du Printemps de l'environnement :

Proposition 2.1. : Poursuivre et valoriser les programmes de recherche en lien avec le développement durable (PADD I, PADD II et SSD)

Objectif : Le groupe de travail demande que soient pérennisés les programmes de recherche en lien avec le développement durable (PADD I, PADD II et SSD) – qui nécessitent une collaboration entre les Régions – et de valoriser les résultats des programmes passés. Une attention toute particulière devra aller à la biodiversité dans le cadre de ce programme.

Il convient de poursuivre (éventuellement par le biais d'accords de coopération en matière de politique scientifique) le développement des programmes dans le cadre desquels des thèmes de recherche peuvent être proposés par les différents niveaux de pouvoir. Il s'agit, par exemple, de renforcer également le programme de la Politique scientifique fédérale intitulé « Actions en soutien aux priorités stratégiques de l'Autorité Fédérale ». Ce programme permet de répondre rapidement et efficacement aux besoins des départements fédéraux en matière d'actions de recherche ciblées et d'actions d'investigations dans des domaines stratégiques.

Un accord de coopération doit être organisé avec les Régions et autres instances non fédérales qui le désirent, afin d'étendre le programme à des départements non fédéraux.

- **Responsable** : Politique Scientifique
 - **Partenaires** : Institutions scientifiques, universités (etc.), autres SPF, les Régions
 - **Durée/horizon** : Mesure continue (2009-2020)
 - **Statut** : 1) Consensus
-

Proposition 2.2. : Élaboration d'une stratégie de recherche nationale belge en matière de biodiversité

Objectif : Le groupe de travail demande de lancer une Stratégie de recherche nationale belge en matière de biodiversité en tant que contribution à une stratégie européenne. Celle-ci tiendra compte des visions des scientifiques, des besoins des utilisateurs et des gestionnaires ainsi que des recommandations existantes (p.ex. outils d'aide à la prise de décisions politiques, résultats de la conférence « Biodiversity and Climate » des 21-22 mai 2007).

- **Responsable** : Plate-forme Biodiversité
 - **Partenaires** : Institutions scientifiques, universités (etc.)
 - **Responsables** politiques, NGO, administrations fédérales et régionales
 - **Durée/horizon** : 2010 (présidence belge)
 - **Statut** : 1) Consensus
-

Proposition 2.3. : Renforcement de la communication entre science et action politique en matière de biodiversité

Objectif : Le groupe de travail demande une valorisation de la connaissance scientifique en appui à l'action politique, une gestion durable de cette connaissance et une facilitation de la communication entre science d'une part et responsables politiques et gestionnaires de l'autre. Les plates-formes de communication existantes doivent être préservées à l'avenir. Les outils existants devraient être renforcés.

La communication doit être bidirectionnelle ; en particulier, il convient d'ajuster de manière optimale la connaissance disponible auprès des scientifiques et les besoins des responsables politiques.

- **Responsable** : Politique Scientifique en collaboration avec les Régions
 - **Acteur concerné** : Plate-forme Biodiversité, Partenaires : Science, responsables politiques, administrations fédérales et régionales
 - **Durée/horizon** : 2009
 - **Statut** : 1) Consensus
-

Proposition 2.4. : Constitution d'un registre central des espèces en Belgique utile aux différents utilisateurs et gestionnaires

Pour l'élaboration concrète de cette mesure, le groupe de travail souligne l'intérêt de la version la plus récente de la fiche concernée dans le projet de plan d'action fédéral biodiversité - politique scientifique.

- **Responsable** : IRSNB
 - **Partenaires** : Nœud belge de la GBIF (Global biodiversity information facility), institutions scientifiques, universités (etc.), Régions, ONG
 - **Durée/horizon** : 2010 (démarrage portail) - 2020
 - **Statut** : 1) Consensus
-

Proposition 2.5. : Établissement d'un document scientifiquement fondé à l'intention des responsables politiques (notamment « cost of inaction », type rapport Stern).

Pour l'élaboration concrète de cette mesure, le groupe de travail souligne l'intérêt de la version la plus récente de la fiche 2b, « Réaliser une étude quantifiant la valeur de la biodiversité en Belgique », du projet de plan d'action fédéral biodiversité - économie. Ce plan d'action, actuellement en cours d'élaboration dans les administrations, met en œuvre l'action 18 du 2ème Plan fédéral de développement durable (2004 – 2008).

Le groupe de travail demande de consacrer une attention toute particulière au « cost of inaction ». Le résultat de l'étude doit être communiqué à la sphère politique et au grand public.

On vérifiera si la Loterie Nationale ne pourrait pas constituer une source de financement pour cette mesure ou pour la communication/la diffusion des résultats.

- **Responsable** : Belspo (cfr fiche 2b du projet de plan d'action fédéral biodiversité - économie)
- **Partenaires** : Cfr fiche 2b du projet de plan d'action fédéral biodiversité - économie
- **Durée/horizon** : Cfr fiche 2b du projet de plan d'action fédéral biodiversité - économie
- **Statut** : 1) Consensus

MESURE 3 : Partenariats « Biodiversité » : montrer l'exemple

Mesure partielle 3.1. Développer des partenariats « Biodiversité » avec les instances publiques fédérales et les 4 entreprises publiques belges

Discussion

Le groupe de travail

- attache une grande importance à cette mesure ;
- regrette que la mesure reste limitée aux entreprises publiques et ne s'adresse pas aux entreprises privées ;
- estime qu'il convient de prévoir un soutien aux entreprises. Certaines ONG ont déjà développé des outils à cet effet et les utilisent en collaboration avec les entreprises ;
- souhaite souligner que la biodiversité ne concerne pas seulement l'entretien de terrains ou de zones humides dans et autour des entreprises. La biodiversité doit être prise en compte tout au long de la chaîne de production déterminant la fabrication d'un produit ou la fourniture d'un service ;
- estime que dans ce cadre, les responsables environnementaux des entreprises (publiques et privées) devraient pouvoir bénéficier d'une formation spécifique en matière de biodiversité. Des moyens devraient être dégagés à cet effet ;
- estime que les entreprises les plus performantes sur le plan du souci de la biodiversité devraient être distinguées par un prix/une marque de reconnaissance.

Le groupe de travail

- renvoie aux activités en cours dans les administrations concernant l'élaboration d'un plan d'action fédéral en matière de biodiversité - économie. Le projet actuel comprend une fiche relative aux entreprises TANT publiques que privées. Ce plan d'action met en œuvre l'action 18 du 2ème Plan fédéral de développement durable (2004 – 2008). ***C'est pourquoi le groupe de travail demande que, dans le cadre du Printemps de l'environnement, l'actuelle mesure partielle 3.1., qui se focalise sur les entreprises publiques, soit élargie à une mesure 3.1 bis qui serait focalisée sur les entreprises privées.***

Mesure partielle 3.1. – volet entreprises publiques

Responsable : Le groupe de travail demande que les Ministres des Entreprises publiques et de l'Environnement prennent une initiative portant sur cette action.

Durée : (1) horizon 2009

Statut : (1) Consensus

Conclusion :

Le groupe de travail se déclare favorable à l'élaboration de cette mesure à la lumière des propositions concrètes à l'intention des entreprises publiques telles qu'elles sont intégrées à la mesure. Le groupe de travail demande que ces accords soient rendus contraignants.

Proposition de mesure partielle 3.1. bis – volet entreprises privées

- Étant donné la gravité de la problématique de la biodiversité, le groupe de travail demande que les entreprises privées fournissent elles aussi des efforts. Le groupe de travail souligne que la biodiversité ne concerne pas seulement l'entretien de terrains ou de zones humides dans et autour des entreprises. La biodiversité doit être prise en compte tout au long de la chaîne de production déterminant la fabrication d'un produit ou la fourniture d'un service. **Le groupe de travail constate cependant que la biodiversité sur les terrains des entreprises constitue l'aspect le plus tangible de la problématique pour toutes les entreprises privées.**
- C'est pourquoi le groupe de travail propose que soit rédigée **une charte entre les pouvoirs publics et les entreprises privées**. Elle renvoie à cet égard aux initiatives prises par l'UICN (cfr *Business and Biodiversity*). La charte devrait se baser sur 5 mesures partielles, analogues à celles proposées à la p. 83 de la mesure partielle 3.1. **Dans une première phase, la charte se limiterait à une meilleure prise en compte de la biodiversité sur les terrains des entreprises privées.** Le groupe de travail demande que **la charte s'inspire des éléments imposés aux entreprises publiques ; toutefois**, il convient que **le contenu de la charte** fasse l'objet d'une discussion **en concertation** avec tous les partenaires concernés.
- Le groupe de travail estime que la mise en œuvre de la mesure nécessite des moyens d'encouragement. Ainsi, on peut songer (1) à des outils d'auto-évaluation tels qu'ils ont été développés en France (http://www.biodiversite2007.org/article.php3?id_article=98) et aux Pays-Bas (<http://www.vrom.nl/pagina.html?id=21241>) – Natagora dispose elle aussi d'un outil de ce type ; (2) à la formation à la biodiversité de certains membres du personnel des entreprises ; (3) à l'encouragement aux meilleures pratiques.
- Au sein du groupe de travail, tant les représentants des ONG que ceux de la FEB sont partisans d'une telle charte.
- On pourrait également inviter d'autres parties prenantes (p.ex. les organisations syndicales) à signer des chartes similaires, en particulier pour ce qui concerne la sensibilisation et l'information de leurs membres.

Responsable : Le groupe de travail demande que le Ministre de l'Environnement prenne une initiative portant sur cette action.

- **Durée : (1) horizon 2009**
- **Statut : (1) Consensus**

Mesure partielle 3.2. La politique du Ducroire

- **Durée : (1) horizon 2009**
- **Statut : (1) Consensus**

Conclusion :

- Le groupe de travail marque son accord avec les trois sous-mesures relatives à la sensibilisation/la communication de la mesure partielle 3.2.
- De même, le groupe de travail marque son accord avec la 4ème sous-mesure relative à la prise en compte d'aspects liés à la biodiversité dans les rapports d'incidence environnementale relatifs aux projets.
- Certains membres du groupe de travail (XX) souhaitent préciser ce qui suit :
 - o Pour ce qui concerne les procédures, le groupe de travail estime que les projets donnant lieu à des incidences négatives importantes ne doivent pas bénéficier du soutien du Ducroire. Par incidences négatives importantes, il faut entendre les suivantes :
 - incidences sur les espèces classées dans la liste rouge de l'UICN
 - incidences de projets dans des zones protégées reconnues
 - incidences de projets dans des zones à haute valeur de conservation (High Conservation Value Areas)
 - o Pour les incidences moins graves sur la biodiversité, des recommandations et des modifications au projet pourraient être proposées.
- La FEB estime qu'il est important que le développement durable constitue également le cadre de l'Office du Ducroire. Pour assurer la position concurrentielle de ses entreprises belges, la Belgique doit continuer à s'inscrire dans le cadre internationalement reconnu (OCDE (Organisation de Coopération et de développement économique)).
- Le groupe de travail demande une transparence lors de l'exécution et du suivi des projets par le biais de rapports de réalisation ; ces rapports devraient également rendre compte des aspects liés à la biodiversité.
- Les ONG demandent une meilleure communication de l'Office du Ducroire quant à ses projets.

MESURE 4: Projets et actions externes de soutien au développement

a) Toolkit :

Durée : (1) horizon 2009

Statut : (1) Consensus

Conclusion : Le groupe de travail se déclare favorable au développement du toolkit. Les ONG demandent à être associées au développement ultérieur du toolkit.

b) Programmes forestiers :

Durée : (1) horizon 2009 / (2) horizon 2010 et au-delà / (3) horizon 2012

Statut : (3) Pas de consensus (des connaissances, informations, ... supplémentaires sont requises)

Conclusion : Le groupe de travail souscrit aux idées générales de cette mesure partielle. Toutefois, telle qu'exposée, elle manque d'éléments concrets (il n'y est pas fait mention de la manière dont le soutien sera réalisé). Le groupe de travail demande une clarification du contenu de la mesure.

- C) Recommandation 1 : mesure partielle supplémentaire :

Le groupe de travail demande que la coopération au développement belge consacre une plus grande attention à la biodiversité dans ses programmes stratégiques de développement et cela, de façon systématique et cohérente. Ce faisant, il convient également de tenir compte de manière optimale des conventions internationales et des autres engagements et processus politiques de la Belgique.

Durée : (1) horizon 2009

Statut : (1) Consensus

- D) Recommandation 2 : mesure partielle supplémentaire :

D'une façon générale, il convient d'accentuer l'aspect sensibilisation à la biodiversité dans l'ensemble des programmes des acteurs s'occupant de développement. La mesure ne devrait donc pas s'adresser uniquement à la COOPÉRATION AU DÉVELOPPEMENT. Tout type de développement, dans ce cadre, devrait présenter les caractéristiques d'un développement durable. Cette sensibilisation peut prendre la forme de sessions d'information et de workshops à l'intention de tous les acteurs concernés. L'IRSNB peut être le moteur de cette action.

Durée : (1) horizon 2009

Statut : (1) Consensus